



**NOTE DOCTRINALE**

# **IA & SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE**

---

**La rive ultra-moderne — assumée, conquérante, encadrée**

---

Note pilier n°13  
Complément de la note Souveraineté attentionnelle (pilier 1)  
République de la dignité

**Sylvane VERDONCK**  
Présidente fondatrice — Diagonale France

---

Mai 2026 — Diffusion confidentielle

## SYNTHÈSE EXÉCUTIVE

---

La présente note constitue le pendant doctrinal de la note Souveraineté attentionnelle. Là où celle-ci posait la nécessité de sanctuariser certains domaines à l'abri de l'IA et du numérique (la rive ancrée), celle-ci pose la nécessité d'une présence française et européenne conquérante dans le numérique et l'IA (la rive ultra-moderne). Les deux notes sont indissociables : elles forment ensemble la doctrine complète des deux rives appliquée au champ technologique.

Le constat est triple. La France et l'Europe sont, à l'horizon 2026, en situation de dépendance critique vis-à-vis de quelques plateformes américaines et chinoises pour leurs services numériques essentiels. Cette dépendance touche le cloud, les modèles d'IA, les systèmes d'exploitation, les réseaux sociaux, les outils bureautiques, et l'ensemble des infrastructures critiques. Elle constitue, sans exagération, la première menace contemporaine à la souveraineté française.

**La doctrine de la République de la dignité refuse à la fois la fascination naïve devant l'IA américaine, le mimétisme silencieux du modèle chinois, et le repli technophobe qui croit pouvoir arrêter la révolution en cours. Elle propose une voie française et européenne assumée.**

Le programme s'articule en sept piliers opérationnels : (1) une stratégie nationale pour l'IA française, intégrée à l'effort européen ; (2) une politique de souveraineté du cloud et des infrastructures critiques ; (3) une régulation européenne ferme et lisible des plateformes étrangères ; (4) une politique de la donnée comme bien commun ; (5) une protection effective des citoyens face aux usages dévoyés de l'IA ; (6) une formation massive aux compétences numériques d'avenir ; (7) une coopération européenne assumée et un partenariat sélectif avec les démocraties alliées.

Cette note s'inscrit dans la continuité de l'ensemble du corpus doctrinal de Diagonale France. Elle dialogue particulièrement avec la note Souveraineté attentionnelle (son pendant immédiat), la note Économie et production digne (avec laquelle elle partage l'ambition de souveraineté économique), et la note Sécurité (avec laquelle elle partage la lutte contre la cybercriminalité et les ingérences étrangères).

# I. Le diagnostic — Cinq dépendances françaises et européennes

---

L'élaboration d'une doctrine de souveraineté numérique exige un constat sans illusion. Cinq dépendances structurent aujourd'hui le rapport de la France et de l'Europe au numérique mondial. Aucune n'est inéluctable, toutes appellent une réponse.

## 1. La dépendance aux modèles d'IA américains et chinois

La quasi-totalité des modèles d'intelligence artificielle utilisés aujourd'hui en France — pour la recherche, l'entreprise, l'administration, l'éducation, la santé — sont conçus aux États-Unis (OpenAI, Anthropic, Google, Meta, Microsoft) ou en Chine (Baidu, Alibaba, DeepSeek, Tencent). Les modèles européens existent (Mistral AI, Aleph Alpha, quelques projets nationaux) mais représentent une fraction marginale du marché et accusent un retard structurel.

Ce retard est documenté : les budgets d'entraînement des modèles américains se chiffrent en milliards de dollars par modèle ; les modèles chinois bénéficient d'un soutien d'État massif et de l'accès à des données protégées par des frontières nationales. L'Europe, faute de stratégie industrielle dédiée et de financement à la hauteur, se contente de réguler ce qu'elle ne produit pas. Cette posture est intenable à long terme.

## 2. La dépendance au cloud étranger

Près de 80 % du marché européen du cloud computing est aujourd'hui contrôlé par trois acteurs américains : Amazon Web Services, Microsoft Azure et Google Cloud. Les données stratégiques d'entreprises françaises (industriels, banques, hôpitaux, administrations), de chercheurs et de citoyens transitent par leurs infrastructures, donc sont soumises à la juridiction américaine (notamment au Cloud Act de 2018, qui permet aux autorités américaines de demander accès à toute donnée stockée par une entreprise sous juridiction américaine, où qu'elle se trouve).

Les alternatives existent : OVH, Scaleway, Outscale en France ; T-Systems en Allemagne ; Aruba en Italie. Leur part de marché reste insuffisante. Sans politique publique délibérée, cette situation s'aggraverait mécaniquement, par effet d'échelle et de réseau.

## 3. La capture attentionnelle par les plateformes

Les grandes plateformes de réseaux sociaux et de partage vidéo (Meta, TikTok, X, Google) captent quotidiennement plusieurs heures d'attention de la population

française. Cette capture, par construction algorithmique, optimise la rétention plutôt que la qualité informationnelle. Elle façonne le débat démocratique, la formation des opinions, le rythme des controverses, et finalement la temporalité même du politique.

La doctrine de la souveraineté attentionnelle a posé la nécessité de sanctuariser des espaces protégés. La présente note traite l'autre versant : la régulation effective des plateformes elles-mêmes. Le DSA (Digital Services Act) et le DMA (Digital Markets Act) constituent une avancée mais leur application reste lacunaire. Une politique plus ferme est nécessaire.

#### **4. La fuite des talents et des données**

Les ingénieurs et chercheurs français formés dans nos meilleures écoles (Polytechnique, ENS, Centrale, INSA, Mines) émigrent en proportion croissante vers les États-Unis, attirés par des rémunérations cinq à dix fois supérieures. Cette hémorragie représente un coût caché considérable pour le contribuable français. Parallèlement, les données générées par les Français — médicales, comportementales, économiques — sont massivement collectées et exploitées par des acteurs non européens, sans bénéfice retour pour le pays.

Ce double drainage (talents, données) prive la France des ressources mêmes qui permettraient de construire une alternative crédible. C'est le piège dans lequel toute politique de souveraineté doit briser.

#### **5. Le retard d'investissement**

L'Europe investit annuellement dans l'IA et le numérique environ trois à quatre fois moins que les États-Unis et un montant comparable à celui de la seule Chine. La France, en proportion, investit moins encore. Ce retard ne se rattrape pas par des discours, mais par une mobilisation budgétaire et stratégique soutenue dans le temps.

Sans ce sursaut, la souveraineté restera un mot creux et la France se contentera d'importer des solutions américaines et chinoises, en payant pour cela le double : économique (achat des solutions) et stratégique (dépendance assumée).

**Ces cinq dépendances ne sont pas inéluctables. Elles résultent de choix politiques. D'autres choix sont possibles.**

## II. L'application de la doctrine à la souveraineté numérique

---

### 1. Lucidité active appliquée au numérique

La lucidité active commande de regarder le numérique tel qu'il est, sans céder à la fascination silicon-valleyenne, ni au technophobie réactionnaire. L'IA n'est ni une révélation messianique, ni l'apocalypse annoncée. C'est une technologie puissante, transformatrice, qui produira massivement de la valeur, déstabilisera des secteurs entiers, et redistribuera la puissance mondiale. La France doit y être présente, par intérêt national, sans naïveté ni reniement.

Cette lucidité refuse à la fois le mimétisme américain (« il faut une Silicon Valley française ») qui ignore les conditions spécifiques européennes, et le mimétisme chinois (« il faut un Plan d'État autoritaire ») qui contredit nos valeurs. Une voie française et européenne existe, fondée sur trois principes : excellence scientifique, finance publique stratégique, et encadrement démocratique.

### 2. Doctrine des deux rives appliquée au numérique

La doctrine des deux rives, formulée dans le manifeste, prend ici tout son sens. Sur la rive ultra-moderne du numérique, la France doit être présente, conquérante, productive. Elle doit y construire ses propres capacités, soutenir ses propres champions, attirer et retenir ses talents, produire ses propres modèles d'IA, son cloud, ses outils.

Sur la rive ancrée, traitée dans la note Souveraineté attentionnelle, la France protège certains domaines (presse, mémoire, école aux premières années, soin humain, métier d'art) de l'extension automatique de l'IA. Les deux rives sont complémentaires. La présence sur la rive moderne légitime, économiquement et politiquement, la protection de la rive ancrée. La protection de la rive ancrée légitime, démocratiquement, la conquête de la rive moderne.

Aucune politique numérique cohérente ne peut renoncer à l'une des deux rives.

### 3. République de la dignité — Trois dignités numériques

- La dignité de la souveraineté française et européenne — refus de la dépendance permanente à des acteurs non européens pour les infrastructures critiques. Une nation qui ne maîtrise plus ses outils numériques essentiels n'est plus souveraine au sens contemporain du terme.
- La dignité du citoyen numérique — protection effective des données personnelles, transparence des algorithmes, droit à l'explication, droit à la non-discrimination algorithmique, droit au silence numérique.

- La dignité de l'ingénieur, du chercheur, du créateur numérique français — conditions de rémunération, de reconnaissance et de carrière permettant à nos talents de rester ou de revenir.

**La République de la dignité refuse à la fois la posture d'ouverture béate qui dilue notre souveraineté, et la posture protectionniste qui nous enferme. Elle assume la conquête numérique encadrée.**

## III. Le programme — Sept piliers opérationnels

Le programme proposé s'articule en sept piliers, chacun pouvant être engagé en convergence avec les initiatives européennes existantes ou à venir.

### **Pilier 1** Stratégie nationale pour l'IA française et européenne

La France dispose d'une excellence scientifique reconnue en IA (Mistral AI, FAIR Paris, INRIA, plusieurs Chaires d'excellence). Mais l'investissement public reste insuffisant au regard des enjeux. Une stratégie nationale ambitieuse, intégrée à l'effort européen, est nécessaire pour passer du stade des promesses au stade des résultats.

#### **Mesures concrètes :**

- Plan IA France 2030 doublé en effort budgétaire : passer de 7 milliards à 15 milliards d'euros sur cinq ans, en combinaison de crédits publics, partenariats privés et fonds européens.
- Création d'un Commissariat national à l'IA souveraine, sous tutelle de Matignon, chargé de coordonner les efforts nationaux et européens (en lien avec le Bureau européen de l'IA).
- Soutien massif aux champions français : Mistral AI, LightOn, et nouveaux entrants. Garantie de marchés publics français et européens, accès facilité aux capacités de calcul.
- Plan Supercalculateurs : doter la France de capacités de calcul de classe mondiale (équivalent ou supérieur à Jean Zay actuel). Mutualisation européenne au sein d'EuroHPC.
- Création d'un Institut National de l'IA Souveraine, regroupant les forces de l'INRIA, du CEA, du CNRS et des chaires universitaires d'IA, avec budget garanti et autonomie de recrutement international.
- Plan Open Source IA : soutien public à l'écosystème open source européen comme alternative crédible aux modèles propriétaires américains et chinois.

### **Pilier 2** Souveraineté du cloud et des infrastructures critiques

Le cloud est l'infrastructure invisible de la souveraineté numérique. Sans cloud souverain, aucune politique de la donnée, aucune protection effective des informations critiques, aucune autonomie stratégique n'est possible. La France doit assumer une politique de cloud souverain ambitieuse, sans réinventer ce qui existe déjà mais en y mettant les moyens nécessaires.

#### **Mesures concrètes :**

- Obligation d'hébergement souverain pour les données sensibles : santé, défense, fiscalité, état civil, données stratégiques d'entreprises sous contrat public.
- Critère SecNumCloud renforcé et obligatoire pour tous les marchés publics critiques, sans exception ni dérogation systémique.
- Plan « Cloud Champions » : soutien public massif aux acteurs français et européens du cloud (OVH, Scaleway, Outscale, et leurs équivalents européens) par garantie de marchés et financement de leur croissance.
- Renforcement du cadre Gaïa-X, longtemps lent à se concrétiser, par une gouvernance plus directive et un soutien financier garanti.
- Investissement public dans les infrastructures de connectivité critiques : déploiement de la 5G souveraine, fibre dans les zones rurales, câbles sous-marins européens.
- Stratégie semi-conducteurs : poursuite et accélération du Chips Act européen, soutien aux acteurs français (STMicroelectronics, Soitec, X-FAB), souveraineté sur les nœuds technologiques essentiels.

### **Pilier 3 Régulation européenne ferme et lisible des plateformes**

L'Europe dispose désormais d'un arsenal réglementaire substantiel (RGPD, DSA, DMA, AI Act). Cet arsenal doit être appliqué avec rigueur et fermeté, et complété sur les angles morts. Réguler n'est pas s'opposer au progrès : c'est garantir que le progrès respecte les valeurs européennes.

#### **Mesures concrètes :**

- Application stricte et systématique des sanctions prévues par le DSA et le DMA contre les plateformes en infraction. Pas d'indulgence pour les contournements.
- Mention obligatoire et visible de tout contenu généré par IA dans la communication publique, la publicité, la presse, et les réseaux sociaux (en cohérence avec le pilier 1 souveraineté attentionnelle).
- Mise en œuvre effective de l'AI Act : interdictions claires, classification des systèmes à haut risque, contrôle de conformité par les autorités nationales (CNIL en France).
- Lutte contre la manipulation algorithmique des opinions : transparence renforcée des algorithmes de recommandation, accès des chercheurs aux données des plateformes, sanctions effectives contre les ingérences étrangères.
- Plafonnement européen de la part de marché des plateformes étrangères dans certains secteurs critiques (cloud, messagerie professionnelle, identité numérique).
- Doctrine européenne de réciprocité numérique : conditionner l'accès au marché européen au respect de standards équivalents à ceux que nous demandons à nos propres acteurs.

## **Pilier 4 Politique de la donnée comme bien commun**

La donnée est, dans l'économie contemporaine, l'équivalent de ce qu'était l'énergie au XXe siècle. Une politique de la donnée intelligente articule trois dimensions : protection des citoyens, accès des chercheurs, valorisation économique pour les producteurs européens.

### **Mesures concrètes :**

- Renforcement de la CNIL : doublement effectif des moyens humains, autorité de sanction renforcée, simplification des procédures de plainte.
- Création d'un Fonds des données françaises, organisme public garantissant aux chercheurs et innovateurs français un accès facilité aux données anonymisées d'intérêt général.
- Reconnaissance d'un droit patrimonial des Français sur leurs données : modalités de rémunération indirecte lors de leur exploitation commerciale par des acteurs étrangers.
- Plan Open Data renforcé : ouverture des données publiques sur des plateformes accessibles, avec exigence d'interopérabilité.
- Lutte contre les fuites de données massives : sanctions effectives, obligation de notification, soutien aux victimes.
- Identité numérique nationale (France Identité) déployée massivement, alternative souveraine aux solutions américaines (Apple ID, Google Sign-In).

## **Pilier 5 Protection des citoyens face aux usages dévoyés de l'IA**

L'IA générative produit aujourd'hui des contenus indistinguables des contenus authentiques, et les usages dévoyés se multiplient (deepfakes, manipulation, désinformation, fraudes, harcèlement, contenus pédopornographiques). La République doit protéger ses citoyens, particulièrement les plus vulnérables, contre ces usages.

### **Mesures concrètes :**

- Loi pénale renforcée contre les deepfakes nuisibles : pédopornographie générée par IA, deepfakes pornographiques sans consentement, manipulation politique délibérée. Peines effectives prononcées.
- Obligation de marquage des contenus générés par IA, par filigrane numérique invisible et traçabilité technique, dans le cadre de l'AI Act.
- Plan national contre les arnaques par IA (clonage vocal, faux ordres de virement, ingénierie sociale) : campagne d'information publique, soutien aux victimes, formation des banques.
- Protection des mineurs : interdiction stricte des systèmes d'IA produisant des contenus à risque pour les enfants, contrôle effectif sur les réseaux sociaux fréquentés par les mineurs, en lien avec la note Familles.

- Droit à l'explication algorithmique : tout citoyen confronté à une décision algorithmique le concernant (crédit, emploi, prestation sociale) a le droit d'en obtenir l'explication compréhensible.
- Renforcement de Pharos et des unités spécialisées de la gendarmerie et de la police pour la lutte contre la cybercriminalité, en lien avec la note Sécurité.

## **Pilier 6 Formation massive aux compétences numériques d'avenir**

La souveraineté numérique exige des talents nombreux, formés, ancrés. La France doit massivement investir dans la formation initiale et continue aux compétences d'avenir, sans cela aucune politique de souveraineté ne tient.

### **Mesures concrètes :**

- Plan national « 100 000 ingénieurs IA et data » : objectif de former 100 000 spécialistes français en cinq ans, en doublant les capacités des écoles d'ingénieurs et universités spécialisées.
- Soutien renforcé aux formations courtes et reconversions adultes vers les métiers numériques : bootcamps certifiés, financement par les OPCO, partenariats avec les entreprises.
- Enseignement de la programmation et des concepts numériques fondamentaux à l'école, dès le primaire, sans en faire un substitut aux fondamentaux mais comme complément.
- Lutte contre la fuite des talents : programme « Choisir la France » avec rémunérations compétitives pour les chercheurs et ingénieurs français formés à l'étranger qui acceptent de rentrer (équivalent du programme Make our Planet Great Again d'une autre époque).
- Soutien à la reconversion des travailleurs déplacés par l'IA : Compte Personnel de Transition Numérique financé par l'État et les branches professionnelles.
- Politique de mixité numérique : plan dédié pour porter la part des femmes dans les filières numériques à 40 % d'ici 2030, contre moins de 20 % aujourd'hui.

## **Pilier 7 Coopération européenne et alliances démocratiques**

Aucune souveraineté française n'est concevable hors d'un cadre européen. Aucune souveraineté européenne n'est crédible sans alliances avec les démocraties partenaires. Diagonale France assume une politique européenne ambitieuse et un partenariat sélectif avec les démocraties alliées.

### **Mesures concrètes :**

- Soutien actif à l'Europe de l'IA : portage politique d'un Plan IA Européen doté de 100 milliards d'euros, mobilisant Banque européenne d'investissement et fonds européens.

- Renforcement de l'Agence européenne pour la cybersécurité (ENISA) et de l'Office européen de l'IA, avec moyens à la hauteur.
- Partenariats stratégiques avec les démocraties alliées : Royaume-Uni, Canada, Japon, Corée du Sud, Australie, Inde. Échange de chercheurs, programmes communs de R&D, alignements réglementaires.
- Politique d'influence numérique : soutien public au développement d'outils numériques européens (messagerie, moteurs de recherche, alternatives bureautiques) à destination du grand public.
- Diplomatie technologique : représentation française renforcée dans les enceintes internationales (UIT, ICANN, IETF, organisations de normalisation) pour porter les positions européennes.
- Refus assumé de transferts technologiques compromettants vers des États autoritaires ou stratégiquement concurrents, avec contrôle export renforcé.

## IV. Articulation avec la note Souveraineté attentionnelle

La présente note constitue le pendant inséparable de la note Souveraineté attentionnelle (pilier 1). Les deux notes doivent être lues ensemble. Cette section explicite l'articulation.

### 1. Deux rives, une seule doctrine

La doctrine des deux rives, formulée dans le manifeste fondateur, prend ici sa forme la plus claire.

La note Souveraineté attentionnelle pose la rive ancrée du champ technologique : domaines sanctuarisés à l'abri de l'IA et du défilement compulsif (presse papier, photographie humaine, mémoire archivée, école dans ses premières années, soin humain de premier recours, métiers d'art, transmission familiale et scolaire). C'est la dimension protectrice de la doctrine.

La présente note pose la rive ultra-moderne : présence française et européenne conquérante dans le numérique, l'IA, le cloud, les infrastructures critiques, la formation aux métiers d'avenir, la coopération internationale. C'est la dimension productive et stratégique de la doctrine.

**Les deux rives ne s'opposent pas. Elles se renforcent. Sans rive ancrée, la modernité devient vertige. Sans rive moderne, l'ancrage devient repli. Toute la doctrine Diagonale France tient dans cette articulation.**

### 2. Cohérence des principes

Les deux notes partagent les mêmes principes structurants :

- Refus de la fascination naïve devant la technologie.
- Refus du repli technophobe.
- Affirmation d'une voie française et européenne assumée.
- Articulation systématique entre protection et innovation.
- Respect de la dignité du citoyen, du professionnel, et de la souveraineté collective.
- Rejet équidistant des modèles américain (silicon-valleyen) et chinois (étatisme-autoritaire).

### 3. Le récit complet

Présentées ensemble, les deux notes racontent un récit cohérent :

La France ne combat pas le numérique. Elle l'assume, le maîtrise, le produit, et le régule. Elle protège ce qui doit l'être, déploie ce qui doit l'être, et garantit aux citoyens le droit de choisir leurs propres usages dans une République qui demeure souveraine sur sa propre transformation.

#### **4. Stratégie de diffusion commune**

Les deux notes peuvent être diffusées ensemble auprès des décideurs concernés. Pour les cercles intellectuels, la combinaison constitue une démonstration de cohérence doctrinale. Pour les cercles économiques, elle articule protection et conquête. Pour les cercles politiques, elle prouve la capacité à dépasser la polarisation française habituelle entre technophiles béats et technophobes nostalgiques.

# V. Stratégie politique et calendrier

## 1. Alliances naturelles

- Écosystème français de l'IA : Mistral AI, LightOn, Hugging Face, Owkin, et nouveaux entrants. Plusieurs dirigeants déjà identifiés comme alliés possibles d'une doctrine souveraine.
- Hubs académiques : INRIA, CNRS, CEA, écoles d'ingénieurs (Polytechnique, ENS, Centrale-Supélec, Mines).
- Acteurs européens du cloud souverain : OVH, Scaleway, Outscale ; leurs équivalents allemands (T-Systems, Ionos) et italiens.
- Personnalités politiques transpartisanes : Cédric Villani et son réseau ; Anne-Sophie Pic des Comm de Numérique ; Bruno Le Maire après son inflexion souverainiste ; certains élus écologistes pragmatiques ; certains élus LR attachés à la souveraineté.
- Personnalités intellectuelles : Yann Le Cun (avec prudence, car il défend les modèles ouverts de Meta), Stéphane Mallat, Cédric Villani, Asma Mhalla, Anne-Marie Le Pourhiet sur la dimension juridique.

## 2. Calendrier de déploiement

- Mai-juin 2026 : diffusion confidentielle conjointe de la présente note et de la note Souveraineté attentionnelle aux cercles d'influence numérique.
- Juillet 2026 : tables rondes à Paris ou Saclay avec acteurs de l'écosystème IA français.
- Septembre 2026 : version publique avec tribune dans Les Échos ou Le Monde (cible : décideurs économiques et tech).
- Octobre 2026 à mars 2027 : intégration dans la plateforme politique, ralliements de candidats, dialogue avec l'écosystème.

## 3. Articulation avec l'ensemble du corpus

La note clôture la séquence des notes prioritaires du printemps 2026. Elle articule directement avec :

- Note 1 — Souveraineté attentionnelle : couple structurel inséparable (rive ancrée et rive moderne).
- Note 7 — Économie et production digne : la souveraineté numérique est l'une des filières industrielles stratégiques de la France.
- Note 9 — Familles, démographie, transmission : la protection des mineurs face aux usages dévoyés de l'IA.
- Note 10 — Sécurité, justice, paix civile : lutte contre la cybercriminalité et les ingérences.

- Manifeste fondateur : la note incarne la rive ultra-moderne assumée du concept des deux rives.

**La souveraineté numérique n'est pas un sujet technique. C'est l'un des sujets politiques majeurs du XXIe siècle, et un test décisif de la cohérence doctrinale de toute force qui prétend gouverner.**

## Conclusion — La rive moderne assumée

La France a longtemps été pionnière dans le numérique. Elle a inventé le Minitel quand l'Amérique tâtonnait encore. Elle a produit les premières interfaces graphiques (Bull), les premières recherches en IA dans les années 1960, et un écosystème mathématique d'excellence mondiale. Elle a, sans le dire, démissionné de cette ambition au tournant des années 2000, abandonnant peu à peu sa souveraineté numérique à des acteurs étrangers qui n'avaient pas, eux, perdu le sens de l'ambition stratégique.

Le moment est venu de refonder cette ambition. Non par mimétisme américain. Non par mimétisme chinois. Mais par une voie française et européenne assumée, qui marie excellence scientifique, finance publique stratégique, et encadrement démocratique. La France a, plus que jamais, les talents, les laboratoires, les entreprises, et le réseau européen pour porter une politique numérique digne de son histoire.

La doctrine de Diagonale France refuse à la fois la résignation devant les géants américains et chinois, et l'angélisme qui croit que la régulation européenne suffira sans politique industrielle. Elle propose une voie ambitieuse, articulée, et tenable dans le temps. Cette voie n'a aucun équivalent dans le débat politique français actuel.

Présentée avec la note Souveraineté attentionnelle, cette doctrine forme un couple unique : protéger la rive ancrée, conquérir la rive moderne. C'est la seule formule cohérente pour une France qui veut être à la fois maîtresse de son passé et co-fondatrice de son futur.

**Une République qui ne maîtrise plus ses outils n'est plus une République. Une République qui les maîtrise sans les démocratiser n'en est plus une non plus. Diagonale France propose la troisième voie : maîtriser et démocratiser.**

**Sylvane VERDONCK**

Présidente fondatrice de Diagonale France

Mai 2026